



Procès-verbal
Conseil municipal
1^{er} mars 2023
à 19 H 00

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents :

20 pour les délibérations n° 10 à 13
21 à partir de la délibération n° 14

Quorum : 14

Nombre de votants :

25 pour les délibérations n° 10 à 13
26 à partir de la délibération n° 14

Date de convocation : 24/02/2023

Lieu de séance : Salle des Fêtes de Saint-Laurent de Belzagot

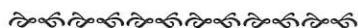
Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRIJNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBE Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine,

Absents excusés- :

M. DEMESSEMAKERS Olivier donne pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel
M. FRETIER Philippe donne pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard
Mme GODREAU Sandrine donne pouvoir à M. VIGIER Pascal
Mme LACOUR Isabelle (qui doit arriver plus tard)
M. LATUILLERIE Bernard donne pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VÉRIILLAUD Bernadette donne pouvoir à Mme Murielle HERAUD

Secrétaire de séance : Mme Ita CHASTEL



Ordre du jour

Intervention

1. Mme Sandra COIFFARD : Composteurs collectifs

Administration Générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023
3. Droit à la formation des élus

Ressources Humaines

4. Création de postes dans le cadre d'avancement de grade

Finances

5. Remboursement de frais au garde particulier de la commune
6. Remboursement de frais engagés par un élu
7. Indemnité de gardiennage des églises
8. Remboursement suite à un sinistre
9. Autorisation budgétaire spéciale

Assainissement

10. Convention de financement relative aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif

Questions Diverses

Début de la séance à 19 h 00

- ❖ M. le Maire et M. Thierry BRUNO accueillent Mme Sandrine COIFFARD.

Intervention

1. Intervention de Mme Sandra COIFFARD au sujet des composteurs collectifs

La Loi AGEC fixe comme objectif d'enlever les déchets alimentaires des ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dans cet objectif, le compostage de quartier est une des solutions proposées par Calitom pour accompagner les habitants ne pouvant pas pratiquer le compostage individuel.

En partenariat avec les communes, Calitom met gratuitement à disposition des composteurs, de la signalétique, et propose de former les intervenants techniques et de mobiliser les habitants sur la pratique du compostage à plusieurs.

Un site de compostage de quartier est équipé d'une batterie de 3 composteurs minimum, un pour la réserve de matière sèche, un pour le bac d'apport et un pour la maturation.

La formation des intervenants techniques permet de mettre en capacité de respecter le processus de compostage pour pallier aux dysfonctionnements et d'identifier les mesures à mettre en œuvre en cas de nuisances.

Le temps d'intervention prévu est d'une dizaine de minutes par semaine et par site et une demi-heure de transfert du composteur d'apport au composteur de maturation tous les 2 mois. Le compost produit pourra être utilisé par les participants ou la commune dans ses espaces verts.

Suite à la proposition des élus de Montmoreau, 3 sites de compostage de quartier seront installés le 15 mai prochain, un sur la place de la Tude, un sur la place du Champ de Foire et un sur la place de la Liberté (Saint Eutrope)

Les habitants seront invités le 15 mai à 17h00 sur la place de la Tude pour la mise en route des composteurs avec remise de bioseaux gratuits et consignes d'usage.

- Mme Murielle HERAUD demande si le temps que les agents auront à consacrer à cette nouvelle mission a été évalué.
 - Mme Sandra COIFFARD répond que cela dépendra du nombre de participants et que le temps de travail pourra être déterminé plus précisément à la suite de la formation. A Montmoreau, une contenance de 600 litres est envisagée. Il faudra également prendre en compte le bac d'apport (de broyat). Mme Sandra COIFFARD explique qu'un site de compostage commence par un bac d'apport qui est installé et dans lequel du broyat est déposé au fond. Les

habitants vont ensuite pouvoir venir à tour de rôle déposer leurs déchets sur lesquels les agents techniques devront mettre du broyat, puis mélanger afin d'aérer pour éviter le tassement. Elle précise qu'un compost met environ un an à se créer.

- Monsieur le Maire interroge sur les moyens de communication qui seront déployés.
 - M. Roland ELUERD précise que la 4^{ème} page du Montmoreau Info de Mai juin sera consacrée à l'installation des composteurs.
 - Il est également précisé que dans le bulletin municipal qui va sortir prochainement, deux pages sont également consacrées.
- M. Michel PAUL-HAZARD demande si l'on a des retours sur des installations déjà mises en place.
 - Mme Sandra COIFFARD expose qu'il existe déjà 46 sites qui fonctionnent bien en milieu rural. Elle rappelle qu'actuellement, tout est basé sur le volontariat puisque la loi imposant le retrait des déchets alimentaires des ordures ménagères ne s'imposera qu'à compter du 1^{er} janvier 2024. Le choix de CALITOM est de proposer un compostage public, d'ores et déjà et avant même l'obligation, pour les usagers qui ne peuvent avoir un composteur individuel.

Mme Sandra COIFFARD sollicite une date d'échange pour déterminer la date de mise en place de ces composteurs, avec invitation des habitants.

- Les élus proposent de se caler par rapport aux dates de diffusions des revues de communication de la commune.
- Mme Murielle HERAUD revient sur le nombre de composteurs à mettre en place, en évoquant les salles des fêtes communales.
 - Mme Sandra COIFFARD précise que le composteur des salles des fêtes est un peu différent mais qu'il peut être commun aux composteurs envisagés si l'emplacement n'est pas trop éloigné des maisons d'habitation.
- M. Hervé LABBÉ rappelle que lors d'une commission voirie il avait été écarté l'idée de mettre des composteurs collectifs près des salles des fêtes des villages et de tout concentrer sur le Bourg de Montmoreau en raison de la concentration d'habitants et du manque d'espace des habitants (pas forcément de jardins).
 - M. Thierry BRUNO confirme cet aspect de différenciation entre les hameaux (où les habitants disposent de jardins) et le bourg de Montmoreau (plus concentré en termes d'habitations). Il propose deux étapes : Le bourg de Montmoreau et par la suite, si cela fonctionne bien, les villages autour du bourg. Il faut, en premier lieu, que les emplacements soient aménagés, puis voir ensuite si les résultats sont satisfaisants.

Mme Sandra COIFFARD propose que les élus soient présents, lors de la formation des agents techniques à la pratique du compostage, pour bénéficier de l'ensemble des informations qui y seront données.

Monsieur le Maire remercie l'intervention de Mme Sandra COIFFARD ainsi que sa présence sur site dès 17 H 30 pour étudier, sur le terrain, avec la commission la mise en œuvre possible de ce dispositif.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que des composteurs individuels sont offerts par CALITOM aux administrés qui n'en n'auraient pas encore fait la demande auprès de la mairie.

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Ita CHASTEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Maximilian CARTER qui démissionne du conseil municipal pour des raisons personnelles. Il informe qu'une copie de cette lettre sera transmise à Mme la Préfète.

Administration Générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce compte-rendu.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

3. Droit à la formation des élus

Il est exposé au conseil municipal que les modalités pratiques de mise en œuvre du droit à la formation des élus et notamment le budget alloué doivent faire l'objet d'une délibération afin que de définir le montant alloué et les critères de mise en place.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 000 €, représentant 2,38 % de la prévision budgétaire des indemnités de fonction de l'année 2023.

La prise en charge de la formation des élus pourrait se faire selon les principes suivants :

- ✓ Agrément des organismes de formation
- ✓ Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- ✓ Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- ✓ Répartition des crédits et de leur utilisation en fonction des demandes déposées.
- ✓ Des formations pourront être collectives

Monsieur Hervé LABBÉ approuve que la répartition des crédits soit réalisée en fonction des demandes

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_10

Ressources Humaines

4. Création de postes dans le cadre d'avancements de grade

Il est exposé au conseil municipal que dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2023, il est proposé au conseil municipal de créer 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe :

- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à 35 H à compter du 1^{er} avril 2023
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à 20 H à compter du 1^{er} avril 2023
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à 25 H à compter du 1^{er} avril 2023
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe en Intercommunal à 40 H à compter du 7 décembre 2023 mais réalisant 35 H sur la commune de Montmoreau.

Il est précisé à M. Michel PAUL-HAZARD que les agents continueront à exercer leurs missions et que ces avancements correspondent à une évolution de leurs carrières en fonction de leur ancienneté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ces créations de postes.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_11

Finances

5. Remboursement de frais au garde particulier de la commune

Il est exposé au conseil municipal que M. Guy NIORD, garde particulier de la commune, a avancé, sur ses deniers personnels, un montant de 36,00 €, dans le cadre de ses fonctions, pour l'achat de carnets d'avertissement.

Il convient donc de lui rembourser ce montant qui sera imputé au compte 6236 du Budget Principal 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce remboursement.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_12

6. Remboursement de frais engagés par un élu

Des frais ont été engagés par M. Jérôme DESBROSSE qui a fait une avance sur ses deniers personnels pour l'achat d'un livre sur la taille des arbustes d'ornement lors d'une formation organisée par le CAUE.

A ce titre, il convient de le rembourser d'un montant de 18,00 €.

M. Jérôme DESBROSSE précise que la formation était très intéressante et qu'il est dommage que plus d'élus n'aient pas pu y participer (seuls un agent et un élu pouvaient s'y inscrire). Il précise que les techniques de taille ont changé et que l'échange avec le formateur lui a permis de voir ce que la commune ne fait pas.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour ce remboursement.

Décision du conseil municipal		
Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_13

Arrivée de Mme Isabelle LACOUR à 19 H 45

7. Indemnité de gardiennage des églises

Il est exposé au conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage est attribuée tous les ans à la paroisse ou aux personnes qui remplissent cette mission.

En 2022 il a été versé :

Eglise	Gardien	Montant de l'indemnité
Montmoreau	Paroisse de Montmoreau	100,00 €
St Cybard	Paroisse de Montmoreau	100,00 €
Aignes	Serge VIGNAUD	100,00 €
St Amant	Bernadette ALAMARGOT	100,00 €

Mme Myriam HUGUET précise que M. Serge VIGNAUD ne fait plus ce gardiennage et que c'est dorénavant Mme Maryse NIORD qui assume cette mission à Aignes.

Il est précisé que c'est un agent communal qui s'occupe de l'Eglise de St Laurent de BELZAGOT et qu'aucune consigne médicale ne freine cette mission pour le moment.

Les plafonds applicables au titre de 2023 ne sont pas encore parus et étaient pour 2022 de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune et 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Les élus reconnaissent l'investissement des gardiens qui s'occupent des églises et proposent de fixer l'indemnité à 120 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'octroi de cette indemnité.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_14

8. Remboursement suite à sinistre

Il est exposé au conseil Municipal qu'à la suite d'un sinistre survenu le 28 juin 2022, la franchise de l'assurance de la commune s'avère être supérieure au montant de la réparation des dégâts.

Il s'agit du bris de glace d'un véhicule provoqué par un éclat de caillou durant une opération de débroussaillage par un agent communal.

Mme Béatrice PIVETEAU rappelle les faits qui se sont déroulés à St Amant.

La franchise appliquée par l'assurance est de 527,60 € et la réparation de 221,83 €

La commune doit donc rembourser à l'assurance du sinistré le montant de cette réparation.

M. Jérôme DESBROSSE est surpris qu'une franchise soit appliquée sur un bris de glace. La commune étant reconnue responsable, la gestion de ce sinistre est différente de ce qu'elle aurait été s'il n'y avait pas eu de responsable identifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce remboursement

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_15

9. Autorisation Budgétaire Spéciale

Il est exposé au conseil municipal que, lors de la séance du 1^{er} février 2023, des crédits d'investissement avaient été ouverts dans le cadre d'autorisations budgétaires spéciales.

Le Service de Gestion Comptable de Barbezieux a informé la mairie que la délibération prise « n'est pas conforme : les crédits sont affectés au chapitre alors que le budget est voté à l'opération ».

L'affectation aux opérations est déclinée ainsi qu'il suit :

Chapitre ou opération	BP 2022	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Ch 20 : Immo incorporelles	12 000,00 €	- 12 000,00 €	- €	- €
Ch 204 : Subventions Equip	3 609,44 €	- 1 500,00 €	2 109,44 €	527,36 €
Ch 21 : Immo corporelles	39 100,00 €	- 6 836,00 €	32 264,00 €	8 066,00 €
Op 103 Place St Amant	777 010,00 €	- €	777 010,00 €	194 252,50 €
Op 107 – Mairie St Amant	18 303,00 €	5 600,00 €	23 903,00 €	5 975,75 €
Op 109 Cimetière St Amant	82 850,00 €	10 000,00 €	92 850,00 €	23 212,50 €
Op 245 SDF Aignes	5 400,00 €	4 000,00 €	9 400,00 €	2 350,00 €
Op 269 Voirie	11 620,00 €	8 900,00 €	20 520,00 €	5 130,00 €
Op 270 Bibliothèque	304,00 €	6 130,00 €	6 434,00 €	1 608,50 €
Op 350 Eclairage Public	9 631,00 €	3 860,00 €	13 491,00 €	3 372,75 €
Op 367 Logements Communaux	1 229,00 €		1 229,00 €	307,25 €
Op 368 Outillage	1 400,00 €		1 400,00 €	350,00 €
Op 371 Matériel Informatique	13 914,00 €		13 914,00 €	3 478,50 €
Op 373 Equipements div	8 500,00 €	300,00 €	8 800,00 €	2 200,00 €
Op 383 Eglise	19 100,00 €	- 260,00 €	18 840,00 €	4 710,00 €
Op 393 Bourg St Eutrope	42 000,00 €		42 000,00 €	10 500,00 €
Op 396 Matériel Outillages	54 500,00 €	9 650,00 €	64 150,00 €	16 037,50 €
Op 397 Panneaux signal	27 763,00 €	3 300,00 €	31 063,00 €	7 765,75 €
Op 401 Chaudière SDF	3 276,00 €		3 276,00 €	819,00 €
Op 404 Atelier	107 010,00 €		107 010,00 €	26 752,50 €
Op 406 Mairie Montmoreau	150 000,00 €		150 000,00 €	37 500,00 €
Op 407 Tennis	747 700,00 €		747 700,00 €	186 925,00 €
Op 408 Voie Verte	345 539,00 €		345 539,00 €	86 384,75 €
Op 409 Parcours Sportif	47 280,00 €		47 280,00 €	11 820,00 €
Op 410 Univer'trail	5 972,00 €		5 972,00 €	1 493,00 €
			2 566 154,44 €	641 538,61 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition d'autorisation budgétaire spéciale présentée.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_16

Le vote du budget est prévu pour la séance du 5 avril 2023.

Assainissement

10. Convention de financement relative aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de Montmoreau

M. Philippe MICHELET rappelle au conseil municipal la délibération n° D2022_06_61 du 1er juin 2022 confirmant la taxe de raccordement à l'assainissement collectif (1 500 €) et instaurant une participation pour raccordement dès lors qu'une traversée de chaussée et de fonçage sous voirie sera nécessaire pour ce raccordement.

M. et Mme DRAY, propriétaires des deux maisons de la Gare, ont informé la commune de leur souhait de raccordement au réseau d'assainissement collectif, en raison du dysfonctionnement de leur fosse.

Le montant des travaux est estimé à 10 819,05 € HT et une participation de 5 000 € correspondant approximativement à la moitié de la somme pourrait être demandé aux requérant. Un supplément pourrait, éventuellement, être à la charge des requérants si les travaux s'avéraient être plus importants financièrement.

La taxe de raccordement à l'assainissement collectif de 1 500 € se rajoutera à ce montant, comme à chaque raccordement.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal la convention ci-annexée afin de répartir les obligations de chacun.

Il est précisé à M. Michel PAUL-HAZARD que le montant de la participation représente environ la moitié du montant des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition et valide le projet de convention annexé.

Décision du conseil municipal		
Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0

D2023_3_17

M. Thierry BRUNO signale à M. Philippe MICHELET qu'à St Cybard il y a un tuyau d'évacuation qui tombe dans le fossé. S'agissant d'assainissement individuel, le service d'assainissement collectif n'est pas concerné.

M. le Maire évoque le remplacement de M. Philippe BRANCHARD qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet. Cependant, son départ est avancé à mi-avril en raison de ses congés et de son CET. Dix candidatures ont été reçues jusqu'au 27 février. Le choix des candidats est à effectuer et la date des entretiens à fixer. M. Philippe MICHELET précise qu'il souhaite intégrer au jury de recrutement M. Jean-Philippe CHANSEAU, Technicien de Charente Eaux qui suit les stations. Il est rappelé que les membres du jury sont M. le Maire, M. Philippe MICHELET, M. Bernard HERBRETEAU, Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, M. Jean-Philippe CHANSEAU et Mme Françoise MORNET.

La présélection des candidats se fera Mercredi 8 Mars en Bureau Municipal et la date sera fixée en fonction des disponibilité de M. Jean-Philippe CHANSEAU.

Questions diverses

- Un Webinaire pour lutter contre le moustique-tigre aura lieu le jeudi 27 avril 2023 de 9 H à 12 H. Il sera envoyé le lien aux conseillers intéressés.
 - Mme Murielle HERAUD souhaite y participer. M. Michel PAUL-HAZARD précise qu'un agent communal pourrait également suivre ce webinaire.
- Le commandant du groupement de gendarmerie de la Charente recherche des patrouilleurs vigilants et de confiance dans le cadre de la prévention des feux de forêt.
 - M. Michel PAUL-HAZARD propose de solliciter parmi les administrés. M. Philippe MICHELET propose de solliciter M. Guy NIORD. La demande lui en sera faite. M. le Maire précise que le chargé de mission des feux de forêts au niveau du Sud Charente prendra contact avec les volontaires à cette mission
- M. Jérôme DESBROSSE informe que les dorlotoirs à abeilles sauvages ont été installés. Ce projet faisait partie du projet global de la Zone du Pré de la Tude pour lequel une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Nature et Transitions » de la Région a été obtenue. Deux ont été installés dans le Parc des Mirandes, un en bord de Tude et un quatrième sera installé dans le Parc de la Mairie. Une affichette donne des explications sur ces dorlotoirs. Les cocons commandés ont également été reçus et ont été déposés dans les dorlotoirs. Les nouveaux cocons qui seront générés seront envoyés à l'association qui se chargera de les faire hiberner. Mme Francine WILLAUME précise qu'un article est à paraître dans le bulletin municipal à ce sujet. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX insiste sur le fait que ce sont des abeilles qui ne piquent pas et qu'elles sont totalement différentes des autres puisqu'elles sont individuelles et qu'elles ne font pas de miel. M. Jérôme DESBROSSE ajoute qu'il existe plus de 20 000 espèces d'abeilles. Il rappelle également l'intervention de Charente nature auprès des écoles. Mme Corinne CHARRANNAT fait part au conseil municipal des remerciements des équipes pédagogiques pour avoir offert aux enfants ces ateliers de qualité présentés par Charente Nature. Elle en profite pour présenter également les remerciements des enseignants sur la qualité des spectacles de Noël offerts aux enfants par le CCAS.
- M. le Maire évoque le groupe de travail pour l'aménagement du bourg de Montmoreau pour lequel certains se sont inscrits. Il propose qu'une première réunion soit organisée. Il est suggéré le jeudi 9 mars à 18 H 30 à St Amant.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par les pompiers pour faire un exercice au niveau de la station d'épuration et que dans le même temps M. SALIGAULT veut brûler des résidus de haies qu'il a mis sur la parcelle de la station d'épuration. Il est également demandé de positionner un pseudo blessé dans le cadre de cet exercice dans le bâtiment de la station. M. Philippe MICHELET précise que si cela ne concerne que le bâtiment c'est possible. Contact sera pris par les pompiers avec M. Philippe MICHELET pour déterminer l'emplacement précis de l'exercice.
- M. le Maire informe que 5 chiens loup aboient sur la commune de Montmoreau près d'une vigne et que les salariés ne veulent plus y travailler par peur de ces chiens. Ce problème sera revu avec M. NIORD.
- M. Michel PAUL-HAZARD fait un point sur le projet photovoltaïque. Il précise que par rapport à la présentation qui avait été faite en octobre 2021, le projet a un peu évolué. Onze hectares sont concernés sur sa propriété. La moitié serait en panneaux agrivoltaïsme avec récupération d'eau sur les panneaux et sur l'autre moitié ce sera des panneaux fixes. Le permis de construire va être déposé. Il sera instruit par les services de l'Etat qui solliciteront des avis dont celui des élus de la commune et de la communauté de communes. Ensuite, une enquête publique sera organisée (fin d'année 2023, début d'année 2024). La Préfecture rendra sa décision à l'issue de l'enquête publique suite au rapport que rédigera le commissaire enquêteur.
 - M. le Maire ajoute que la communauté de commune est en cours d'élaboration d'un Schéma Directeur des énergies renouvelables.
- Mme Corinne CHARRANNAT transmet les félicitations adressées par des citoyens pour les travaux d'aménagement et l'installation de bancs dans le Parc des Mirandes.

- M. Jérôme DESBROSSE déplore les bottes de paille dans le Pré du Pont là où a été réalisée la rivière de contournement et demande qu'un courrier soit envoyé à celui qui les a déposées sur le terrain municipal.
 - M. Bernard HERBRETEAU précise que cela a été signalé.
- Mme Murielle HERAUD signale que le mois dernier la commission Vie Associative s'est réunie et a décidé de rapatrier le marché sur le square de l'Eglise à compter du 1^{er} avril, correspondant au démarrage des marchés déjeunatoires.
- Mme Ita CHASTEL demande qu'une campagne de stérilisation de chats soit entreprise. Mme Corinne CHARRANNAT précise que les vétérinaires de Montmoreau réclament également cette campagne.
- Mme Francine WILLAUME informe qu'elle a fait l'inventaire de l'Épicerie communale avec Mme Isabelle HERRAULT et qu'il reste 2 500 € de produits, entre le bar et l'épicerie. Elle rappelle qu'il avait été évoqué une ouverture sur un ou deux jours pour liquider les marchandises. Elle précise que l'épicerie a été ouverte une journée mais qu'il n'y a pas eu de communication en ce sens.

- M. Michel PAUL-HAZARD suggère de faire un don à une association.

- M. Roland ELUERD évoque la Banque Alimentaire

Mme Francine WILLAUME précise que la commune pourrait peut-être récupérer un peu d'argent.

- M. le Maire évoque un don à la Croix Rouge de ce qui resterait et qui pourrait faire l'objet d'une information par le biais des moyens de communication de la commune.

- M. Bernard HERBRETEAU propose que soit tenu un stand au marché.

- Mme Corinne CHARRANNAT demande qui tiendrait le stand. Elle suggère une épicerie sociale et solidaire dans le cadre de la liquidation de ce stock, en faisant des remises sur les prix. Elle suggère également de définir une ou deux dates et de procéder à une liquidation voir de profiter du « Vide ta Chambre » organisé par l'Association des Parents d'Elèves, le 25 mars pour ouvrir l'épicerie à St Laurent. Un rabais pourrait être instauré. Il est évoqué – 10% ou arrondir en dessous pour supprimer les centimes

- Mme Christine VALEAU-LABROUSSE demande qui tiendrait l'épicerie, un agent ou des élus ? Elle propose que le stock soit apuré avec un rabais de 10 %.

Mme Francine WILLAUME revient sur la prise de décision de la fermeture de l'épicerie qui a été très rapide notamment vis-à-vis de Mme Isabelle HERRAULT.

- M. le Maire rappelle que la décision a été prise à partir du moment où l'EHPAD a voulu rompre la convention de mise à disposition.

- Mme Béatrice PIVETEAU précise qu'au niveau de l'EHPAD l'absence de Mme Isabelle HERRAULT et par conséquent la fermeture de l'épicerie de l'EHPAD a posé tout de suite problème et qu'il a fallu que l'EHPAD trouve très vite une solution pour permettre son ouverture. Elle expose que les clients de l'épicerie de St Laurent avaient une alternative (Super U) que n'ont pas les résidents de l'EHPAD.

- Mme Myriam HUGUET évoque un manque de communication tant vis-à-vis des conseillers que vis-à-vis de l'agent concerné.

- Mme Isabelle LACOUR rappelle qu'au moment du vote de chaque budget ce sujet est évoqué.

- M. le Maire en profite pour annoncer l'intention d'un habitant de St Eutrope d'ouvrir une épicerie.

- M. Thierry BRUNO précise que la personne est en location d'habitation et non pas en bail commercial.

- Mme Murielle HERAUD demande si des actions sont prévues pour aider la Turquie.

- M. le Maire indique que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de l'AMF.

- Mme Christine VALEAU-LABROUSSE expose que le projet de budget est bien avancé. La commission Finances est prévue le 13 mars prochain. Les différents postes seront présentés et retravaillés, principalement pour les investissements. Elle demande l'avis du conseil municipal pour lancer une consultation dans le cadre d'un éventuel

emprunt, pour avoir une notion des taux qui se pratiquent. Elle précise que cet emprunt ne devrait pas être nécessaire en 2023 en raison du prêt déjà réalisé en 2022 à un taux très bas mais qu'au cas où des projets avanceraient vite et que les taux sont corrects, il pourrait être intéressant d'anticiper afin de ne pas consommer toute la réserve.

- Les membres du conseil municipal valident cette proposition.
- M. le Maire informe le conseil municipal du problème de baisse des effectifs scolaires dans la Charente et l'impact pour Montmoreau qui se traduirait par la fermeture de l'Ecole de St Amant de Montmoreau. Un poste d'enseignant est supprimé et les élèves seraient ramenés sur Montmoreau supprimant par la même occasion la problématique du transport vers St Amant, ainsi que la mise au normes des cuisines et des structures. La décision définitive de l'Inspection Académique est attendue.
 - Mme Corinne CHARRANNAT précise qu'à St Amant cette année, il y a 33 élèves sur deux classes (une classe de 18 et une classe de 15). A Montmoreau, sur les 4 classes à l'Ecole Hélène Cartier, il y a 76 élèves. Elle précise qu'en maternelle, ils étaient 71 l'année dernière et 56 cette année.
- M. le Maire informe que les aides de l'Etat aux collectivités dans le cadre de l'augmentation de l'énergie ont été adoptées à l'Assemblée Nationale et qu'il reste à attendre le vote du Sénat.

Fin de la séance 21h00

Le Maire,

Jean-Michel BOLVIN

La Secrétaire de séance,

Ita CHASTEL

Procès-Verbal approuvé par les membres du conseil municipal
lors de la séance du 5 avril 2023